

*Esclavage.*      *La servitude est un don de Dieu - C'est par là que brille  
le peuple chrétien -*

———  
*S<sup>t</sup> Ambroise. De parad. XIV. §. 72.*

———  
*L'ordre de la nature a été renversé par le péché ; et c'est avec  
justice que le joug de la Servitude a été imposé au pécheur.*

*S<sup>t</sup> Augustin - De Civit. Dei. XIX. c. XIV & XV.*

———  
*Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses  
frères l'esclave des esclaves - Que le Seigneur, le Dieu  
de Sem soit béni, et que Chanaan soit son esclave -  
Que Dieu multiplie la postérité de Japhet, et qu'il habite  
dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son  
esclave -*

*Genèse - IX. 25. 26. 27*

———  
*Si un homme frappe de verges son esclave ou sa servante  
et qu'ils meurent entre ses mains, il en sera puni. Mais  
s'ils survivent un ou deux jours, il ne sera possible  
d'aucune peine, parce qu'il les a achetés de son argent.*

*Exode. XXI*

———  
*Le Saint-Esprit ordonne aux esclaves de demeurer en leur  
état, et n'oblige point leurs maîtres à les affranchir.*

*Bossuet. Avertissements aux Protestants -  
V<sup>e</sup> avertissement. §. 50*

———  
*Le trafic des esclaves n'est opposé ni à l'humanité, ni  
à la religion, ni à l'équité naturelle.*

*M<sup>sr</sup> Bouvier, évêque du Mans. Institutiones theo-  
logicae, cap. II, art I.  
§. 3, Tom. VI.*

———  
*Bonaparte rétablit l'esclavage et la traite par un décret du  
30 Floréal an X (19 mai 1802) - vingt-quatre jours après le rétablis-  
Boutteville - p. 330 sement du culte catholique.*